

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Vichy (03200)

La convention d'occupation signée le 20 février 2017 entre SNCF Gares & Connexions et la Société Générale pour une durée de 5 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 5 juin 2026.

« Distribution Automatique de Billets de Banque « hors site » »

Cet avenant, dont l'objet est de prolonger le contrat et d'accorder la substitution du contrat au profit de la société 2SF, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.